



Procès-verbal de la 110^{ème} Assemblée générale de la SMF

Vendredi 24 mai 2013 à 18 heures

Restaurant du Château à Colombier

Appel

Le président, M. Pierre de Marcellis, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et salue la venue durant la soirée de :

M. Laurent Kurth, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, il indique que Mme Corinne Guyot présidente de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, s'est excusée étant malade.

Membres du comité de la SMF :

Président Pierre de Marcellis

Présents Monique Riera, Jean-François Beraneck, Fernand Dupré, Jacques Erard, Morgan Matile, Michel Tardin, Alain Tissot, Pierre Tissot,

Une trentaine de nos membres se sont excusés.

Décès :

Une minute de silence est demandée en la mémoire des membres qui nous ont quitté dans le courant de l'année, il s'agit de :

Mme Marcelle George et MM. Pierre Brunner, Samuel André Gedet, Jean Auguste Haldimann, René Johner, Serge Lermurier, Régis Michel, Marc Monnier, Giovanni Puglisi, Claude Renaud, Francis Saam, Raymond Schmidlin

Ordre du jour :

Nous n'avons reçu aucune demande de modification de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2012 à Montmollin
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2014
4. Discussion et adoption des rapports
5. Cotisations
6. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes
7. Nomination du président
8. Proclamation des jubilaires
9. Propositions
10. Divers

1/. PV de la 109^{ème} Assemblée générale du 15 juin 2012 à Montmollin

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2012 est accepté sans aucune remarque.

2/. Rapport du président sur l'exercice écoulé

Votre comité s'est réuni pour se consulter et prendre position, renseigner et soutenir des collègues touchés par des difficultés et liquider les affaires courantes.

L'année écoulée a été une année « salami », trois conseillers d'Etat se sont succédés à la tête de l'Assemblée plénière, MM. Jean Studer, Thierry Grosjean et Laurent Kurth.

Avec M. Studer, nous avons pu finaliser la recapitalisation de prévoyance.ne, M. Grosjean s'est intéressé à la diminution de 1 % des salaires de la Fonction publique, pour ainsi suivre l'indice des prix à la consommation. Finalement la venue de M. Kurth a été pour nous une prise de contact.

Cette année nous pouvons l'affirmer, il s'agit une nouvelle fois d'une année peu fructueuse.

Salaires :

Durant neuf années, une seule fois la progression salariale définie dans la loi a été respectée. Ainsi s'attaquer à nos salaires sous le prétexte que l'indice des prix à la consommation a diminué de 1%, c'est vraiment se moquer de la Fonction publique, surtout quand on n'ignore pas que dans le calcul de cet indice, ne figure pas les primes d'assurances maladies par exemple. Pour nous il s'agira de limiter la casse en faisant remarquer qu'à de nombreuses reprises la Fonction publique a servi de « vache à lait » par des contributions de solidarité sur le salaire, pour proposer des résultats financiers cantonaux acceptables.

Et il faut se rappeler aussi qu'en octobre 2000, on introduisait un système dit "de salaire au mérite". Il modifiait les dix échelons de notre progression salariale, par un nouvel ensemble de 38 échelons. Décision qui était provisoire pour 2 ans, qui a été maintenue, *sans* l'argent nécessaire pour financer le mérite promis !

Les enseignants devaient suivre avec cette nouvelle progression salariale, mais rien n'a changé pour eux. En dix années, un enseignant atteint *toujours* le maximum de sa progression salariale alors que le fonctionnaire doit attendre plusieurs dizaines d'années sans jamais l'atteindre !

Le SSP qui semblait nous soutenir dans ces démarches pour obtenir une égalité de traitement entre Fonction publique et Enseignants, utilise aujourd'hui un double langage pour torpiller notre projet et conserver la situation actuelle.

Caisse de pensions :

Après le protocole d'accord signé entre les syndicats et prévoyance.ne, le Conseil d'Etat devait également apposer sa signature. Il a laissé pourrir la situation jusqu'après le refus par le peuple du projet Transrun ! C'est chose faite, mais la Commission de gestion du Grand Conseil a d'autres idées, comme la primauté des cotisations où un passage à la retraite pour tous à 65 ans. Nous attendrons la décision du Grand Conseil en rappelant qu'il a fallu jusqu'à 15 séances entre tous pour arriver à cet accord, beaucoup de temps consacré par nos représentants au sein du comité SMF.

Michel Tardin ajoute que la performance de la caisse s'améliore et qu'une équipe compétente est en place actuellement. Malheureusement le rendement des placements reste faible pour le moment. Un silence radio est de mise dans l'attente de la décision par le Grand Conseil de la recapitalisation de prévoyance.ne.

Santé :

Dans le cadre de la santé, Jean-François Béranek signale que l'on en est à la version 3 de convention CCT21 en place depuis le 1 janvier 2013. La SMF n'est plus signataire de cette convention, un recours contre cette mise à l'écart a été fait sans résultat pour le moment. Lors de la grève de l'Hôpital de la Providence, suite à une réunion avec les employés, la SMF n'a pas été choisie comme interlocutrice, incapable qu'elle est d'assurer le salaire des grévistes, ce que fait par contre le SSP. La SMF a participé de son côté aux frais de la tente placée à côté de la Rotonde à Neuchâtel.

Quelques améliorations ont été obtenues au niveau du droit aux vacances, un congé lorsqu'un enfant est malade, etc.

Le groupe des 200 a obtenu gain de cause, une compensation totale des arriérés de salaire doit leur être donnée.

Comité :

Pour terminer, Pierre de Marcellis indique une nouvelle fois que des forces nouvelles seraient utiles et les bienvenues pour nous épauler. Une grande part de notre comité est composée de retraités, ce n'est plus possible de représenter la Fonction publique de ces conditions.

Comité :

Membres du comité:

Pierre de Marcellis, président
Michel Tardin, vice-président
Jacques Erard, caissier
Monique Riera, secrétaire
Jean-François Béranek
Fernand Dupré
Morgan Matile
Alain Tissot
Pierre Tissot

Partie des retraités :

Un grand merci au tandem Jacques Erard et Pierre Tissot, pour toute la joie qu'ils procurent à chaque rencontre. Lors de la prochaine sortie, après la ville de La Chaux-de-Fonds « autrement », nous irons à la découverte de Neuchâtel « Sur les traces de Leurs Majestés ».

3/. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2014

Un résumé des comptes est communiqué par Jacques Erard notre caissier. L'exercice 2013 se termine par un excédent de recettes de Fr. 186.-, la situation reste saine.

Le budget 2014 restera calqué sur celui de 2013, l'effectif de nos membres restant stable. A fin 2012, nous étions 727 affiliés, 387 actifs et 340 retraités.

Il faut regretter toutefois l'absence du paiement des cotisations par nos membres, des frais de rappel que l'on pourrait nous éviter finalement.

Vérification des comptes :

Mme Madeleine Degol et M. Yvan Robert-Grandpierre ont vérifié les comptes par sondage, ils proposent de les approuvés et de donner décharge à notre caissier avec les remerciements d'usage.

4/. Discussion et adoption des rapports

Les différents rapports n'appelant aucune discussion, ils sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée au comité, au caissier et aux vérificateurs.

5/. Cotisations

Au vu des finances de la société, aucun changement ne sera effectué. Nous pouvons vous faire ainsi bénéficier d'une petite cotisation par le simple fait que nous n'offrons pas de compléments salariaux en cas de grève, par exemple !

6/. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes

Les membres actuellement en place se représentent pour une nouvelle année.

Une personne de l'assemblée, M. Jeremy De Luigi travaillant dans le secteur de la santé désire se joindre au comité, il en est remercié chaleureusement. Le comité est ainsi réélu par acclamations.

Nous remercions Mme Madeleine Degol qui quitte son poste après avoir fonctionné à deux reprises, les prochains vérificateurs seront M. Yvan Robert-Grandpierre et M. Jean-Marc Riedi, suppléant M. Willy Debely.

7/. Nomination du président

M. Pierre de Marcellis est reconduit dans sa fonction de président par acclamations. Il signale toutefois que ce sera sa dernière année de présidence.

8/. Proclamation des jubilaires

Monique Riera annonce la distribution des traditionnelles bouteilles à nos membres méritants pour 25 ans de sociétariat :

Mmes Fabienne Grandjean-Endrion, Roselyne Grossen, Janelise Pug et MM. Claude Amez-Droz, Jean-François Graf, Jean-Claude Hirt, Michel Horner, Sylvain Lombardet, Jürg Winkler, Michel Grisel.

9/. Propositions

M. Remy Cosanday propose que la SMF s'indigne publiquement face à la rumeur qui dit que les fonctionnaires sont des tire-au-flanc.

Pierre de Marcellis répond que dans la situation politique actuelle, il est difficile de dire que l'on est bon, comment le dire ?

Une personne de l'assemblée propose de mettre en avant les faibles cotisations de la SMF dans le secteur de la santé, le comité en prend note.

10/. Divers

Le président adresse un merci tout particulier à Madeleine Degol pour ses plaisantes étiquettes.

L'Hôpital de la Béroche est le lieu d'exposition des photos de notre membre Daniel-Roland Burkhalter.

La parole est donnée à M. le Conseiller d'Etat Laurent Kurth pour le message du Gouvernement.

M. Kurth tient à signaler que le futur gouvernement souhaite le dialogue avec les associations du personnel, il apprécie la qualité du travail fait par l'administration. Il salue aussi l'attitude constructive de la SMF en séance plénière. En six mois de travail avec les syndicats, tout de même des choses ont été abordées...

C'est M. Alain Ribaux qui le remplacera à la tête de la plénière dans le futur. Les dossiers en cours le sont dans un contexte difficile, le budget en est un par exemple.

- Les conditions de travail dès l'année 2014 seront rediscutées, un cadre doit être trouvé avec une progression de la masse salariale de 0,5 à 0,6 % par année,
- Le Grand Conseil va remettre en question les prestations offertes par la caisse de pensions, tout est encore en discussions au sein de la commission,
- Les policiers, pompiers et pilotes doivent aussi avoir des conditions revues pour leurs retraites, reconversion dès 60 ans pour des raisons de pénibilité par exemple, en discussions,
- Une étude sera lancée pour étudier les raisons de l'absentéisme et en corriger les raisons,
- Voilà un ensemble succinct des chantiers ouverts.

En conclusion, il y a encore beaucoup à faire...

Merci de votre attention.

La séance est levée à 19h30.

Pour la SMF
Pierre Tissot
2037 Montezillon